

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 29 OCTOBRE 2024 à 18 H 00
SALLE DES FETES DE PENNE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 22 octobre 2024, s'est réuni dans la salle des fêtes, sis à PENNE, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS (Titulaires)

Commune de PENNE : Mesdames Laurence POILLERAT-ZAGANADIN, Delphine PINCZON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires).

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Monsieur Jean-Christophe CAYRE, Monsieur Jean-Paul MARTY (Titulaires)

Commune de LES CABANNES : Monsieur Philippe WOILLEZ (Titulaire)

Commune de VAOUR : Madame Nathalie MULET (Titulaire).

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).

Commune de MILHARS : Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur Pierre PAILLAS (Titulaires).

Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Alex BRIERE (Titulaire)

Commune de LIVERS-CAZELLES : Madame Nadine FILIPE, Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).

Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC (Titulaire).

Commune de SOUEL :

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Madame Sandrine CERE (Suppléante).

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire)

Commune de LOUBERS : Monsieur Claude GENIEYS (Titulaire)

Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).

Commune de MARNAVES :

Commune de NOAILLES : Monsieur Jean-Philippe GINESTE (Titulaire)

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Brice LAURET (Suppléant)

Commune de SALLES sur CEROU :

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)

Commune d'AMARENS :

Commune de FRAUSSEILLES : Madame Arielle BRUN (Titulaire)

Commune de DONNAZAC : Madame Caroline BREUILLARD (Titulaire)

Pouvoirs :

Madame Christine TRESSOLS à Monsieur Claude BLANC

Monsieur Franck CEBAK à Monsieur Christophe FLAMENT

Monsieur Serge ROUQUETTE à Monsieur Jean-Philippe GINESTE

Monsieur Patrick MONTELS à Madame Caroline BREUILLARD

Monsieur Patrick LAVAGNE à Monsieur Philippe WOILLEZ

Formant la majorité des membres en exercice et représentés.

Absents et excusés : Messieurs Jérémie STEIL (VAOUR), Bernard RIVIERE (ST MARCEL-CAMPES), Jean-Claude LAVI (CORDES), Benoit OURLIAC (MARNAVES), Thierry DOUZAL (SALLES sur CEROU), Serge DALMIERES (BOURNAZEL).

Monsieur Pascal CASADO (suppléant de la commune de FRAUSSEILLES) a participé à la réunion sans voix délibérative.

Monsieur Frédéric ICHARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

10-29102024 - Délibération portant diminution du temps de travail d'un agent des écoles pour convenances personnelles.

Le Président propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-2 du Code général de la fonction publique,

- de supprimer l'emploi d'agent de l'école primaire du Pays Cordais créé initialement à temps non complet par délibération du 22 avril 2022, pour une durée de 26 heures par semaine, et de créer un emploi d'agent de l'école primaire du Pays Cordais et du Centre de loisirs intercommunal à temps non complet pour une durée de 21,14 heures par semaine à compter du 04 octobre 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-2,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité social territorial émis le 02 octobre 2024,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'ajuster les crédits correspondants inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.


Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance ,



Frédéric ICHARD

Le Président



Bernard ANDRIEU